

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 octobre 2015**

Décision n° **CP-2015-0494**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Président Gérard Collomb, Mme la Conseillère déléguée Fouziya Bouzerda, ainsi que MM. les Conseillers délégués Gilles Vesco et Max Vincent pour un déplacement à Sétif, Alger et Oran (Algérie) du 24 au 29 octobre 2015

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 octobre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 octobre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Laurent (pouvoir à M. Crimier), Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Belaziz.

**Commission permanente du 12 octobre 2015****Décision n° CP-2015-0494**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Président Gérard Collomb, Mme la Conseillère déléguée Fouziya Bouzerda, ainsi que MM. les Conseillers délégués Gilles Vesco et Max Vincent pour un déplacement à Sétif, Alger et Oran (Algérie) du 24 au 29 octobre 2015**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.27.

Monsieur le Président Gérard Collomb, madame la Conseillère déléguée Fouziya Bouzerda ainsi que messieurs les Conseillers délégués Gilles Vesco et Max Vincent ont été invités à prendre part à la délégation qui se rendra à Sétif, Alger et Oran (Algérie) du 24 au 29 octobre 2015.

Cette délégation, composée d'élus et experts de la Ville de Lyon, de la Métropole de Lyon et de l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) ainsi que de nombreux acteurs économiques et culturels lyonnais, aura pour objectif de valoriser les secteurs d'excellence de la région lyonnaise, ses pôles de compétitivité, ses entreprises et ses établissements d'enseignement supérieur.

A cette occasion, la convention de coopération avec la Wilaya de Sétif sera signée, des rencontres officielles et économiques ainsi que des temps forts de networking seront organisés.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3123-19 du code général des collectivités territoriales, la Commission permanente doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Accorde** un mandat spécial à monsieur le Président Gérard Collomb, madame la Conseillère déléguée Fouziya Bouzerda ainsi que messieurs les Conseillers délégués Gilles Vesco et Max Vincent pour se rendre à Sétif, Alger et Oran (Algérie) du 24 au 29 octobre 2015.

**2° - Précise** que la présente décision vaut ordre de mission.

**3° - Les frais** engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - opérations n° 0P28O4667 et n° 0P28O3000A - compte 65312 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 octobre 2015.**